



# L'APPRENTISSAGE DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

**Une passion, un métier, un avenir !**

**CREPS** Provence-Alpes  
Côte d'Azur  
*Sud*

## VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 29 ANS ?

Vous souhaitez bénéficier d'une formation concrète et professionnalisante ?  
Faites le choix de l'apprentissage et accédez à l'excellence !

## L'APPRENTISSAGE, ÇA CONSISTE EN QUOI ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet à l'apprenti-e de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation d'apprentis (CFA) pendant une durée d'un à trois ans.

# POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE ?

## Pour bénéficier à la fois d'une expérience professionnelle et d'une formation diplômante.

En faisant le choix de l'apprentissage, vous aurez la chance d'acquérir une expérience professionnelle tout en préparant un diplôme. Les cursus par alternance permettent de développer un savoir-faire unique en entreprise auprès d'un maître d'apprentissage expérimenté, et d'acquérir des savoirs, des techniques transmis lors de cours dispensés par le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Pour mettre toutes les chances de son côté afin d'accéder à un emploi suite à sa formation.

Accompagné-e, soutenu-e et guidé-e par votre maître d'apprentissage, vous gagnerez en autonomie au cours de votre cursus et vous vous verrez confier de nouvelles responsabilités. L'apprentissage constitue une excellente voie d'insertion professionnelle : 8 apprentis sur 10 dans le domaine du sport et de l'animation ont un emploi un an après leur entrée sur le marché du travail.

## Parce que l'apprentissage est une voie de formation accessible dans les domaines du sport et de l'animation.

Les diplômes accessibles par apprentissage vont du BP JEPS au DES JEPS dans des spécialités diverses : activités physiques pour tous, activités de la forme, activités aquatiques et natation, rugby à XV, plongée, canoë-kayak et bien d'autres.

11 formations du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur sont accessibles à l'apprentissage pour une durée moyenne d'une année.

## Parce que choisir l'apprentissage, c'est bénéficier d'une rémunération durant sa formation.

Vous percevrez un salaire durant toute la durée de votre formation. Votre rémunération correspondra à minima à un pourcentage du SMIC, déterminé en fonction de votre âge.

## Grille de rémunération des apprentis

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27% du SMIC = 400,78€	43% du SMIC = 689,34€	53%** du SMIC = 849,65€	100%** du SMIC = 1603,12€
2 <sup>e</sup> année	39% du SMIC = 625,22€	51% du SMIC = 817,59€	61%** du SMIC = 977,90€	100%** du SMIC = 1603,12€
3 <sup>e</sup> année	55% du SMIC = 881,71€	67% du SMIC = 1074,09	78%** du SMIC = 1250,43€	100%** du SMIC = 1603,12€

SMIC mensuel brut : 1603,12€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022 - le SMIC évolue au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

\*\* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable.

Retrouvez toutes les formations du CREPS et les informations sur le contrat d'apprentissage sur :

<https://www.creps-paca.fr>

ou en flashant ce QR Code.



Pour des informations complémentaires sur le contrat d'apprentissage :

<https://www.futurosud.org>

<https://www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/apprentissage>

